

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF85

présenté par  
Mme Berger, rapporteure

-----

### ARTICLE 11 QUATER B

A l'alinéa 5,

après le mot:

"indexation",

insérer le mot:

"des taux variables".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.